



Certificat de non divorce

Par **patricedenice**, le **09/10/2014** à **15:36**

Bonjour

je me permet de vous adresser une requete,pour ma maman,mon pere est decede en avril 2013, mes parents etaient toujours marié , pas divorcés , mais chacun chez eux . une séparation amiable sans papier ni declaration.

d ailleurs ils se voyaient souvent et ne pouvaient pas rester longtemps sans se voir

suite au décès de mon père , les services fiscaux , considèrent que ma mère était divorcé de mon père , car sur les déclarations ils ont fait la meme erreurs a savoir laisser la case divorce pendant 3 ou 4 ans les dernières , malgré la production du livret de famille , de l acte notariale stipulant madame untel epouse untel non remariée et malgré la production livret de famille ou le décès de mon père est porté et donc ou, on verrait un divorce

alors ma question, peut on obtenir un certificat de non divorce , y a t il un n° de formulaire , a qui le demander , car a la mairie ils ne savent pas !!!

sinon comment prouver que ma mère n était pas divorcée par un document qui fasse force de lois

merci encore pour votre travail et votre aide